

12=7

Département de l'Indre

**ENQUÊTE PUBLIQUE au titre du Code de l'Environnement  
du mardi 5 octobre 2021 au mardi 19 octobre 2021 inclus**  
(articles L.123-1, R.122-2, R.123-1 et suivants, et L.332-1 et R.332-1 et suivants)  
Par décision du Tribunal Administratif de Limoges du 26 mai 2021

et prescrite par arrêté préfectoral n° 36-2021-09-16-00001 du 16 septembre 2021

**portant ouverture d'enquête publique préalable au :**

**Projet d'extension du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de  
CHERINE**

**PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE**

Commissaire Enquêteur : Madame MOREAU Claudine

le : 25 octobre 2021

## 1 - Préambule

L'article R.123-18 du code de l'environnement précise que « dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, sous huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de **quinze jours** pour produire ses observations éventuelles ».

- L'enquête publique s'est déroulée du mardi 5 octobre 2021 au mardi 19 octobre 2021 inclus, sur 2 communes :
  - mairie de St Michel en Brenne, siège de l'enquête,
  - mairie de Lingé.
- Dans le cas présent, le lendemain de la clôture de l'enquête soit le mercredi 20 octobre 2021, je suis allée réceptionner les registres, mis à disposition du public, à l'ouverture des mairies de St Michel en Brenne et de Lingé.
- Le lundi 25 octobre 2021, à 14 heures au siège de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre, j'ai rencontré le responsable du service Planification, Risques, Eau et Nature pour lui remettre le procès verbal de synthèse.  
Lors de cette rencontre, nous avons échangé sur les observations émises pendant l'enquête et sur les questions complémentaires auxquelles le porteur de projet devra répondre dans le mémoire en réponse.
- Le mémoire en réponse devra me parvenir sous quinzaine, soit **avant le mercredi 10 novembre 2021**.

L'enquête publique s'est déroulée dans un climat globalement sain.

Le public a pu prendre connaissance du dossier pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, sur le site de la Préfecture de l'Indre ainsi que sur le site mis à disposition dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre et formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairie de St Michel en Brenne siège de l'enquête et à la mairie de Lingé.

Une salle a été tenue à disposition du commissaire enquêteur durant chaque permanence. Cette salle était accessible au public à mobilité réduite et permettait une intimité suffisante pour que chacun puisse s'y exprimer librement.

Toutes les règles sanitaires ont été respectées.

Je me suis tenue à la disposition et à l'écoute du public pour répondre à leurs questions sur le projet.

## **2 - Synthèse des observations formulées par le public durant l'enquête**

Au cours de cette enquête publique, le Commissaire enquêteur a reçu :

Nombre d'observations portées aux registres :

- mairie de St Michel en Brenne : 1
- mairie de Lingé : 2

Nombre de courriels, lettres ou notes écrites adressés au commissaire enquêteur : 25 (dont 1 courriel en double exemplaire).

Au total, l'enquête a recueilli 28 observations (registre + courriels).

Nombre de personnes reçues pendant les permanences du commissaire enquêteur :

- mairie de St Michel en Brenne : 3
- mairie de Lingé : 2

## **3 – Observations du public portées aux registres :**

### **3.1 - Registre mairie de St Michel en Brenne:**

- observation de Madame AUBRUN Françoise : avis défavorable.

### **3.2 - Registre en mairie de Lingé:**

- observation de Monsieur Adrien BARRE qui émet des réserves
- observation de Monsieur LAPEYRIERE : avis défavorable

Le nombre total d'observations se décompose comme suit :

avis favorables : 22 (une observation en double exemplaire ayant été comptabilisée une seule fois)  
avis défavorables : 5



#### 4 - Observations portées sur les registres et le site internet :

OBSERVATIONS RECUES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE															
DATE	NOM	Commune	CODE D'ENREGISTREMENT (*)	Favorables	Défavorables	Réglementation	Biodiversité	Habitats	Faune	Flore	Pisciculture	Exploitation agricole	Cormorans	Sangliers	ENQUÊTE PUBLIQUE relative au projet d'extension du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine – Etang des Fougères »
<i>La teneur des observations n'est comptabilisée qu'une fois par signataire</i>															
12/10/21	BARRE Adrien	Lingé	R-L 1	1			X							X	Avis favorable sous réserve : réaliser la régulation des sangliers avec les riverains et au tir – précautions à prendre lors de la vidange des étangs afin de ne pas inonder les prairies
19/10/21	LAPEYRIERE C.		R-L 2		1	X					X				Absence d'un plan de préemption comme il y a sur les espaces naturels. Aucun contact avec les propriétaires riverains. Pisciculture inacceptable.
12/10/21	AUBRUN Françoise	St Michel en Brenne	R-M 1		1	X							X		La réserve a suffisamment de surface. Espèces envahissantes. Problème de biodiversité.
05/10/21	CHAMPION Emmanuelle		@1	1											cohérence écologique et fonctionnelle essentiel à attente des objectifs de conservation de l'actuelle RN
05/10/21	THOUROUDE Jean	ST BADELLE (53)	@2	1											cohérence avec les missions du PNR de Brenne et de la Maison de la Nature de Chérine
05/10/21	DUMOND Jean Baptiste	BOULOGNE (92)	@3	1											acquisition étang des Fougères bénéfique pour la réserve : pour la protection de la biodiversité, apport pédagogique, préservation de la Brenne et de son patrimoine naturel
05/10/21	SIMON Fabrice	ARGENTON S/CREUSE	@4	1											il est essentiel que lorsque des possibilités s'offrent pour agrandir la réserve, elles soient appliquées.
06/10/21	GUERET Jean Pierre	ST RADEGONDE DES NOYERS (85)	@5	1											soutien le projet d'extension de la réserve
06/10/21	LAGNY Valérie		@6	1											permettra d'augmenter la fonctionnalité écologique de la réserve.
08/10/21	BOISNEAU Catherine	TOURS (37)	@7	1											soutien le projet d'extension de la réserve
08/10/21	BALIGANT Dominique et Luc	ROSNAY	@8	1											soutien des arguments techniques et écologiques, Primordial d'étendre les espaces protégés
09/10/21	TELEFUNKO François	CHATEAUROUX	@9	1											primordial de défendre tout projet permettant de préserver nos richesses naturelles
10/10/21	LHERPINIERE Francis		@10	1											extension de la réserve constitue une des voies à suivre afin de garantir la conservation de la biodiversité en Brenne
10/10/21	TELLIER F.	ST MEDARD	@11	1											belle réussite et pourquoi ne pas agrandir un projet qui fonctionne depuis des années et qui attire des touristes
11/10/21	HORY Janine et Roger		@12	1											sommes tout à fait d'accord
11/10/21	GAUTHIER Damien	BUZANCAIS	@13	1											souhaite apporter son soutien au projet d'extension de la réserve
11/10/21	TELEFUNKO François	CHATEAUROUX	@14	0											double emploi avec @9
12/10/21	dc150542		@15	1											importance de réaliser l'extension pour l'avifaune, la biodiversité, les paysages exceptionnels en Brenne. Favorise l'emploi dans le domaine du tourisme et de la recherche
14/10/21	TROTIGNON Jacques		@16	1											avis très favorable
15/10/21	bdereviensdemaun y		@17		1				X		X		X		pas de gestion cohérente des étangs, Prolifération des dortoirs de cormorans qui ruinent les piscicultures environnantes. Mauvaises gestions de toutes les espèces envahissantes (poissons-chats....). Ecolos purs et durs qui considèrent que les étangs privés polluent
15/10/21	DE ROHAN CHABOT Louis		@18		1				X						réserve suffisamment grande aujourd'hui. Laisser la place aux habitants pour qu'il y est toujours une vie sociale et une activité commerciale dans la Brenne. Les oiseaux ne développent pas une activité économique importante
16/10/21	Association INDRE NATURE		@19	1											existence et rôle essentiel pour sécuriser les étangs que gère la réserve. Extension est favorable à la préservation de la biodiversité en Brenne.
17/10/21	Fontaine Luc	Fédération Européenne Environnement écologie	@20	1											préservation de la biodiversité des zones humides
17/10/21	Fontaine Caroline		@21	1											principale attraction pour vacances des hôtes (gîtes, chambre d'hôtes...)
18/10/21	DANYAUD Thierry et allard mAX		@22	1											favorable à l'extension
19/10/21	SPAGNA-DAUBIGNEY Florence	ARLES (13)	@23	1											L'augmentation de la surface de protection des zones humides sous un statut de protection fort tel que celui d'une réserve naturelle nationale est important pour la préservation de ces milieux naturels exceptionnels que sont les zones humides. L'intégration des 24ha de l'étang des Fougères au sein de la réserve naturelle nationale de Chérine contribue à l'amélioration de la qualité des zones humides de la région et sera une contribution réelle à la stratégie nationale des aires protégées, à l'objectif validé lors des Assises de l'eau ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité qui sera validée en 2022
19/10/21	CAZAUX Cathy		@24	1											avis favorable
19/10/21	WIBAUX Béatrice		@25		1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Pourquoi tous ces investissements ? Pourquoi 3 instances ? Extensions immodérées et injustifiées. Confusion entre domaine public et domaine privé. Quel type de pisciculture ? Ou est la preuve de l'élevage de carpe ? Que veut dire entretien de la végétation riveraine
				22	5										

(\*) : R-L 1 et suivant pour registre papier Lingé et R-M 1 et suivant pour registre papier St Michel en Brenne + courriers remis ou envoyés en mairie – @ 1 et suivant pour courriels envoyés sur le site dédié

## **5 – Remarques du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)**

Le Conseil national de la protection de la nature, lors de la commission des espèces protégées du 23 novembre 2020, a émis un avis favorable sous réserve :

- que le gestionnaire précise sa stratégie à long terme pour définir un périmètre optimum à protéger ;
- en ce qui concerne le pâturage, le CNPN recommande d'utiliser des races rustiques, de préférences locales, mais il laisse au gestionnaire l'opportunité de trouver des partenaires intéressés qui disposent de races adaptées au pâturage de plein air en zone humide ;
- qu'une réflexion soit menée avec le PNR de la Brenne sur la régulation des espèces invasives et des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (sangliers, ragondin) ;
- qu'une stratégie de veille en amont de la Réserve soit mise en place afin de pouvoir maîtriser la gestion hydraulique (vidange/remplissage des étangs) ;
- qu'une étude globale de la fréquentation du public sur l'ensemble de la Réserve soit menée pour limiter son impact (particulièrement au niveau des observatoires) avec notamment la mise en place d'observatoires non dérangeant pour la faune.

## **6 – Observations des personnes publiques autorisées**

Madame Martine BILLARD, de l'État-major de zone de défense de Rennes, dans son mail du 15 octobre 2021, signale que l'avis du général commandant de la zone Nord-Ouest doit être recueilli. La DDT m'a signalé que le courrier de demande d'avis signé du Préfet s'était croisé avec la demande de Madame Martine BILLARD et qu'elle avait envoyé un mail en retour pour l'informer.

## **7 - Vous trouverez ci-joint :**

- la copie des observations figurant aux registres d'enquête publique,
- la copie des observations portées sur le site internet,
- l'avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN).
- la copie de l'observation de l'État-major de zone de défense Rennes,

**8 - Je vous invite à m'adresser dans les quinze jours réglementaires, soit avant le 10 novembre 2021, vos réponses aux :**

- Observations, questions, propositions du public qui vous sont remises ce jour,
- Remarques du Conseil national de la protection de la nature (CNPN).

Dans cette attente, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

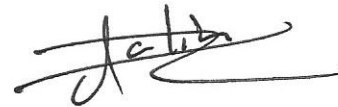
Document établi en 2 exemplaires originaux,  
par : Claudine MOREAU  
En qualité de : Commissaire enquêteur

Signature



Remis le : 25/10/2021  
En main propre à : Monsieur COLIN Aubaine  
En qualité de : Adjoint à la Cheffe du service  
Planification Risques Eau Nature

Signature



*ps : ce document ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet seront annexés au rapport d'enquête.*